Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 89 (2001)

Heft: 1452

Artikel: Mère adoptive, mère biologique

Autor: Gordon-Lennox, Odile

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282277

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nourrissons abandonnés

Le tiroir à bébés

Martine Chaponnière

L'affaire a d'abord agité la ville de Hambourg, puis Munich et peu à peu toutes les grandes villes d'Allemagne, mais de moins en moins! L'affaire en question, ce sont les «Babyklappe», ces sortes de tiroirs chauffés dans lesquels les mères désespérées abandonnent leur nouveau-né. Le procédé est simple : la jeune mère ouvre le clapet donnant sur la rue, dépose son bébé et s'en va. Le bébé est immédiatement pris en charge par une équipe médicale spécialisée qui lui apporte les soins et les sourires nécessaires. La mère a huit jours pour revenir sur ses pas et reprendre l'enfant. Passé ce délai, le bébé est disponible pour l'adoption. La mère a aussi la possibilité de donner son enfant à l'adoption tout en se faisant connaître.

Le premier tiroir à bébés est né en avril 2000 à Hambourg. Créée par une association sans but lucratif, Sterni-Park, et soutenue par le Sénat hambourgeois (50 000 marks), l'institution a d'abord divisé la ville entre les idéalistes qui estimaient l'initiative inhumaine et les pragmatiques qui voyaient là un pis-aller aux abandons d'enfants. Il faut dire que l'année précédente, cinq nouveau-nés avaient été trouvés abandonnés, dont trois ne survécurent pas. Depuis sa fondation, le tiroir à bébés de Hambourg a reçu six nourrissons, tous âgés de moins de dix jours. Dans deux cas, les mères se sont annoncées par la suite, et si l'une a laissé son enfant, l'autre l'a repris avec elle.

Pas de témoins, pas de questions, pas de police!

Forte de son expérience, l'association hambourgeoise a maintenant étendu ses services, offrant aussi aux femmes enceintes la possibilité de vivre leur grossesse et d'accoucher anonymement dans de bonnes conditions médicales. «Nous voulons atteindre les femmes enceintes en situation de détresse suffisamment tôt pour qu'elles ne tombent pas dans une spirale où elles finissent par mettre en danger leur propre vie et celle de leur enfant», explique la cheffe de projet Heidi Kaiser. Il suffit pour ce faire d'appeler le numéro gratuit de l'association et la femme est immédiatement prise en charge, même mineure ou sans permis de séjour.

Aujourd'hui, presque toutes les grandes villes d'Allemagne ont leur tiroir à bébés. En Autriche, où une telle institution existe à Vienne et à Ried, le Conseil national a décidé, en février de cette année, de tout simplement supprimer l'article du Code pénal qui permettait de punir le «dépôt d'enfant». Certes, il est bien triste que des mères en soient réduites parfois à n'envisager comme seule solution possible d'abandonner leur enfant, mais enfin, soyons réalistes : les religieuses des cloîtres ont de tout temps trouvé des bébés devant leur porte et un tiroir chauffé vaut quand même mieux qu'un porche d'église.

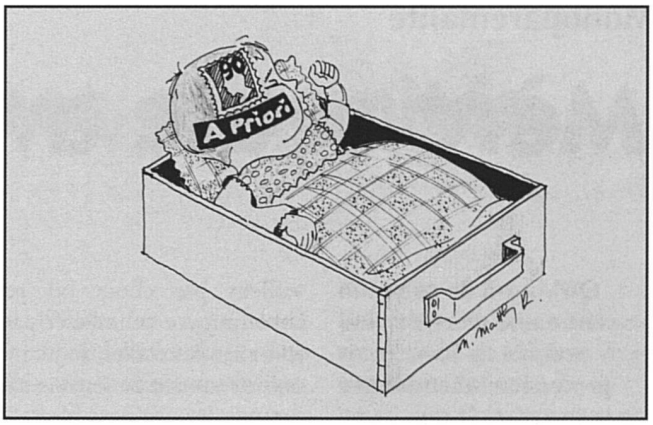

Mère adoptive, mère biologique

La tendance juridique en matière d'adoption est de donner à l'enfant adopté le droit de connaître qui sont ses parents biologiques. Cette connaissance crée des liens entre les deux familles qui, chacune de son côté, affrontent de nombreuses épreuves. Y a-t-il des parallèles entre les expériences vécues par les deux mères? Eléments de réponses fournis par «Espace Adoption»:

Odile Gordon-Lennox

La décision d'adoption et le deuil de l'enfant:

Ce deuil est celui de l'enfant réel chez la mère biologique qui prend la décision de donner son enfant, avec tous les sentiments de culpabilité qui peuvent se développer.

La mère adoptive a dû, dans la plupart des cas, effectuer le deuil de l'enfant qu'elle n'a pas pu mettre au monde, un deuil souvent répété si elle a eu recours aux nouvelles technologies de reproduction. Si cette étape est mal vécue, elle pourra redouter le rapt ou l'abandon par l'enfant adopté qui voudrait se retourner vers sa mère biologique.

Ce qui est le mieux pour l'enfant:

Les considérations, le plus souvent pratiques, qui ont motivé la mère de naissance à l'abandon de son enfant ont leur parallèle dans les questionnements éthiques du côté de la mère adoptive. L'enfant vient souvent d'un pays ou d'une région défavorisée économiquement. La mère adoptive va vouloir compenser et faire plus que nature pour cet enfant. En fait, le projet d'adoption doit être mûri de manière identique au projet de naissance. Il s'agit de devenir parent.

Que faire face aux difficultés?

La mère adoptive et l'enfant adopté disposent dans nos pays d'un réseau de soutien et de suivi, face aux difficultés spécifiques à cette relation. La mère adoptive peut en vouloir à l'enfant adopté de ne pas ressembler à l'enfant biologique dont elle avait rêvé. Mais quel soutien est-il apporté à la mère biologique? Dans certains pays, en Colombie, en France, des services ou des personnes attentives se sont organisés. Il existe aussi des familles adoptives qui innovent dans ce domaine et créent un réseau d'entraide dans ce sens.